



Lycée général et technologique

Bulletin d'information N° 13
Janvier / Février 2016

👉 Le point sur le bilan de la réforme

Le ministère a lancé en novembre un grand cycle de réunions visant à dresser le bilan des réformes des Lycées Professionnels (de 2009) et des Lycées Généraux et Technologiques (loi Châtel de 2010). Ces réunions, où sont conviées les organisations syndicales, vont s'échelonner sur toute une partie du premier semestre 2016. Or, à la lecture des documents qui nous ont été fournis par le ministère dans ce cadre et suite aux premières réunions, plusieurs constats s'imposent.

■ D'une façon générale, il n'y a aucune remise en question de la réforme dans ses principes. Le bilan porte sur l'organisation technique du lycée et les problèmes de mise en œuvre, sans remise en cause du fond des réformes, notamment de l'autonomie. Ainsi, alors que les dérives étaient déjà dénoncées suite à la réforme Allègre celles-ci se poursuivent et s'approfondissent : **l'autonomie des établissements, conjuguée à l'assouplissement de la carte scolaire, produit inévitablement leur mise en concurrence.** Cette logique de compétition accentue la ségrégation sociale et les inégalités scolaires qui y sont associées, comme l'ont montré toutes les études au point que même l'OCDE ait trouvé nécessaire de le rappeler en 2014. Enfin, Même l'Inspection Générale pointe le risque d'une accentuation des inégalités entre les établissements.

■ Les premières réunions ont, par exemple, porté sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, le ministère regrette la prédominance de renforcements disciplinaires au détriment des activités d'orientation et d'approfondissement ainsi que les initiatives de travail collectif entre enseignants. L'inspection générale n'hésite pas à **en faire porter la responsabilité sur les personnels** mais refuse de remettre en cause un dispositif inepte à l'origine. Un bilan assez similaire est dressé sur les enseignements d'exploration, en particulier dans ceux qui ne sont pas directement arrimés à une discipline scolaire. **Pour la CGT, ce bilan n'est pas loyal et ne remettra pas en cause une réforme rejetée par les personnels et généralisant la concurrence entre établissements, personnels et élèves.**

■ Il en est de même pour la réforme du collège directement inspirée de celles des lycées. **C'est l'abrogation de ces réformes qu'il faut exiger !**

👉 Conservation notes baccalauréat

■ Depuis la session du baccalauréat 2015, les élèves peuvent garder le bénéfice de leurs notes supérieures ou égales à la moyenne. Outre le caractère bricolé de la mesure - sortie dans le décret du 29 Octobre 2015 - que nous avons souvent découverte parfois au moment de l'inscription de nos élèves redoublants, cette mesure pose question. Certes, cela devrait jouer à l'avantage des élèves (encore que cela fait peser sur eux la responsabilité de conserver leurs notes). Pour autant, l'établissement doit-il obliger les élèves à suivre un enseignement déjà validé, dans lequel il sera sans doute fort peu intéressé ? Ou le dispenser, auquel cas la classe peut s'en trouver désorganisée et l'élève en question, moins encadré, risquer de décrocher ?

De plus, rien n'est prévu en termes de moyens pour les établissements. Les dotations horaires examinées dans les établissements d'ici février doivent permettre le redoublement dans l'établissement sans se traduire par une augmentation des effectifs des classes de terminales.

La CGT Educ'action considère ce dispositif comme une avancée, mais il est urgent de fixer des cadres clairs et des moyens d'accompagnement de ces élèves au sein de l'établissement.

Toutes et tous en grève le 26 janvier

Avec l'intersyndicale second degré pour l'abrogation de la réforme du collège et l'intersyndicale fonction publique pour une revalorisation salariale immédiate et d'ampleur, alors que s'ouvrent des négociations salariales dans la fonction publique, **la CGT Educ'action appelle l'ensemble des personnels à la grève le 26 janvier pour exiger :**

- **L'abrogation de la réforme du collège**, mais aussi de celles des lycées, des rythmes scolaires et l'ouverture d'une concertation pour une autre Ecole ;
- **Des créations de postes en nombre suffisant** pour permettre une réelle diminution du nombre d'élèves par classe et le travail en groupes à effectifs réduits ;
- **La fin de l'autonomie des établissements et des écoles ;**
- **L'abandon du tout apprentissage ;**
- **L'abandon du socle commun et de l'évaluation par compétences ;**
- **Une hausse de salaire pour les personnels, 400 €** immédiatement pour toutes et tous, et une diminution du temps de travail.